

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — — — —	Express.
3 — 36 — — — —	Poste.
9 — 04 — — — —	Omnibus-Mixte.

#### DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — — — —	Omnibus.
5 — 31 — — — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — — —	Poste.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — — —	Omnibus-Mixte.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### PÉTITIONS RELATIVES À LA POLOGNE.

M. Larabit a donné lecture au Sénat, dans la séance de samedi, de son rapport sur les pétitions relatives à la Pologne. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le texte de ce document, si impatiemment attendu.

Le nom seul de l'honorable rapporteur, dont les ardent sympathies pour la Pologne n'ont pas attendu l'insurrection actuelle pour se manifester en toutes circonstances, était un gage assuré du profond intérêt avec lequel le premier corps de l'Etat avait accueilli les pétitions soumises à son examen. Les déclarations formulées dans son rapport ne démentent nullement cette impression, si conforme aux desirs et aux vœux unanimes de l'opinion publique.

M. Larabit flétrit énergiquement le système de recrutement qui a poussé les Polonais au désespoir. Il proclame leurs droits à des institutions nationales. Il invoque en leur faveur, vis-à-vis de la France, la fraternité du champ de bataille. Il constate, enfin, le vif intérêt qu'excite dans le Sénat ce peuple opprimé.

Après l'exposé de ces considérations générales, l'honorable rapporteur conclut à l'ordre du jour. Ce résultat a pu sembler, à quelques amis irrésistibles de la cause polonaise, une contradiction. A notre avis, au contraire, rien de plus naturel et de plus logique.

Les tendances libérales de l'Empereur Napoléon III ne sont un mystère pour personne. Son passé, l'ensemble de sa politique étran-

gère, ses sympathies tant de fois proclamées pour toutes les nobles causes, tout concourt à prouver qu'il n'est pas, comme le dit si heureusement M. Larabit, « un de ceux dont on ait besoin de stimuler l'énergie, car il a montré plus d'une fois qu'il ne recule pas, » au besoin, devant la guerre, lorsqu'elle est juste et nécessaire ! » Depuis le début de l'insurrection, il a fait pour la Pologne tout ce qu'il était politiquement possible de faire.

Que lui conseillera-t-il de plus le Sénat ? La Pologne ne sera pas abandonnée ; tout ce qui pourra être tenté pour elle sera tenté. La France le sait. Elle peut attendre avec confiance.

Les pétitions auront en tous cas atteint leur but. Elle donneront lieu, mardi prochain, à un débat solennel, dont évidemment il sortira une éclatante manifestation en faveur d'un peuple malheureux.

Dans ce débat, M. Billault a pris l'engagement de faire connaître l'état des négociations actuellement pendantes. Le public sera ainsi édifié sur les intentions et les actes du Gouvernement. (La Nation.)

### On lit dans l'Indépendance belge :

« On commence à savoir dans les régions diplomatiques le fond des négociations entamées à Rome par la Russie, à l'occasion des événements de Pologne. »

« Le baron de Sacken avait été chargé par son gouvernement d'une mission extraordinaire auprès de la cour de Rome. »

« L'empereur de Russie aurait désiré obtenir du chef de la catholicité un concours aussi efficace que celui que le Pape consentit à accor-

der à l'Autriche luttant contre la Hongrie en 1848. Le gouvernement russe, en un mot, tendait à arracher au Saint-Siège une encyclique enjoignant au clergé polonais de s'abstenir de toute participation au mouvement insurrectionnel qui déchire leur malheureux pays. »

« Le grand argument que la cour de Saint-Petersbourg avait à faire valoir auprès du Saint-Siège était nécessairement de lui exposer que le mouvement polonais était le fait de ce même parti révolutionnaire qui l'avait déjà dépouillé d'une partie de ses Etats et qui continuait à menacer l'autre par ses revendications et sa propagande acharnée. »

« Lors d'une dernière démarche faite par le diplomate russe auprès du cardinal Antonelli, dans le sens des tendances ci-dessus indiquées, le procureur d'Etat de la cour pontificale se serait contenté de décliner provisoirement toute réponse à ces ouvertures avant de les avoir soumises au souverain pontife et lui avoir demandé ses instructions. »

« Le Pape en ce moment encore était assez gravement indisposé. Le cardinal Antonelli, tout en accueillant les ouvertures de la cour de Russie avec la plus grande courtoisie, ne chercha point à dissimuler les obstacles que le Saint-Siège entreverrait dans leur réalisation. »

« Peu de temps après cette entrevue, la santé du Pape lui permit de recevoir le baron de Sacken en audience particulière. La conversation fut courte ; mais Sa Sainteté laissa parfaitement comprendre à l'envoyé du czar combien elle croyait que toute intervention du Saint-Siège dans les affaires de Pologne serait inopportune et peu justifiée par les circonstances. »

« Le baron de Sacken ne se tint point pour

battu par ce premier échec, et il revint à la charge auprès du cardinal Antonelli. Les prétentions de la Russie étaient devenues plus modestes ; on se contenterait purement et simplement de quelques paroles que le Saint-Père, profitant de la première occasion solennelle, prononcerait pour influencer d'une manière favorable à la politique russe l'attitude du clergé en Pologne. »

« Cette nouvelle démarche n'a pas eu plus de succès que la première tentative du baron de Sacken. »

### Nous reproduisons les principaux passages de l'article du Morning-Post :

« Les puissances européennes n'ont pas épargné leurs efforts pour rétablir la paix et pour assurer à la nation polonaise un gouvernement constitutionnel. On dit que la France a reçu une réponse à la note qu'elle a récemment envoyée au gouvernement du czar. L'empereur Alexandre a refusé d'agir d'après les conseils qui lui sont donnés par le cabinet de Paris. Il est disposé à donner une constitution à ses sujets polonais, mais il ne peut consentir à le faire tant qu'ils ont les armes à la main. »

« On pouvait s'attendre à cette réponse. Mais, d'un autre côté, il est difficile de comprendre quel effet peut avoir, pour apaiser l'insurrection, la simple promesse d'accorder aux Polonais un gouvernement constitutionnel. Il est ridicule de supposer que le nouveau dictateur consentirait à se démettre de son autorité et à débâter ses troupes sur la foi des promesses faites par le gouvernement russe. »

« La Russie s'est solennellement engagée par

### PROLETON.

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Il y eut quelques instants de silence.

Puis, Lavilleite, comme se parlant à lui-même, dit à demi-voix :

— Il nous reste environ quinze bouteilles dans la barrique, c'est pour ce soir. Demain tout sera fini.

Personne ne répondit, mais tout le monde se regarda.

Au bout de quelques instants, ce fut l'aspirant Coudein qui reprit la parole :

— Mes amis, dit-il d'une voix presque éteinte, il faut tracer sur une planche un abrégé de nos aventures, signer tous nos noms au bas de ce récit et le clouer à la partie supérieure du mâ. Peut-être parviendra-t-il ainsi quelque jour au gouvernement, pour que justice soit faite de ceux qui nous ont abandonnés... Peut-être notre destin sera-t-il connu de nos familles...  
— Oui... oui... murmurèrent plusieurs voix.

D'autres avaient fait un signe d'assentiment. Presque tous murmurèrent vaguement des mots tels que ceux-ci :

— Mon pauvre père... ma mère... ma sœur...

— Ou bien des noms de femmes.

Et comme pour envoyer un dernier adieu à tous les êtres qui nous étaient chers, la pensée de chacun de nous se recueillit.

Combien de temps se passa-t-il dans cette immobilité silencieuse, je ne saurais le dire.

Ce fut moi qui le premier de tous relevai la tête.

La seule affection que j'eusse au monde, c'était André Lambert.

Selon toute probabilité, André Lambert était mort.

Qu'avait besoin ma pensée de s'entretenir si longuement avec lui ? Mon âme n'allait-elle pas le rejoindre ?

D'ailleurs, je ne saurais trop dire pourquoi, je me sentais le besoin d'un peu de mouvement, d'un peu d'air.

Je me relevai donc... je sortis de la tente.

O surprise ! ô joie in-pérée ! une voile se dessinait à l'horizon.

Tout d'abord, je ne voulais pas en croire mes re-

gards. Nous avions éprouvé tant de déceptions, que mon esprit n'osait plus se reposer sur une idée de salut ; à peine si mon cœur était encore accessible à l'espérance.

Balotant, suspendu entre le doute et la crainte, je mis ma main sur mes yeux pour mieux voir, et j'interrogeai avidement la mer.

Je ne m'étais pas trompé ; c'était bien un navire... un brick, qui plus est... et qui, toutes voiles dehors, gouvernait en plein sur nous !

En ce moment, il était tout au plus à une demi-lieue de notre radeau.

Je crus que j'allais tomber.

— Sauvés !... Sauvés !... m'écriai-je en courant vers mes compagnons. Nous sommes sauvés ! voici le brick qui est sur nous ! Dans un instant...

Je ne pus achever.

La joie m'étouffait. Il est des sentiments pour lesquels Dieu n'a pas fait le cœur de l'homme assez grand.

Ce navire, c'était le salut, c'était la patrie, c'était la famille ; c'était plus encore que tout cela, peut-être, c'était la vengeance.

Et il ne m'était pas permis de douter, à moi. Ce brick n'était pas un fantôme de mon imagination

malade ; mes yeux l'avaient bien vu.

Lorsque j'entraî sous la tente où mes compagnons étaient étendus et que je prononçai le mot sauvés ! il y eut comme un premier mouvement d'hésitation à croire cette nouvelle ; mais il passa comme un éclair.

Il y avait tant d'allégresse sur mon visage, que tout le monde comprit l'évidence de mes paroles.

Chacun s'élança hors de la tente ; les blessés même, dont quelques-uns ne pouvaient plus marcher se traînèrent sur le radeau, pour tâcher d'apercevoir le brick libérateur, le messager que Dieu envoyait enfin à nos prières.

A la vue du navire, ce fut une explosion d'allégresse indicible.

Nous nous embrassions, comme une mère embrasse son fils qu'elle a perdu. Des larmes de joie coulaient de nos yeux sur nos joues livides et desséchées. Nous étions comme fous.

Tous nous avions saisi des mouchoirs ou des morceaux d'étoffes que nous agitions éperdument en l'air pour faire des signaux au brick.

Nous avions presque peur encore qu'il ne les aperçût pas.

Pourtant il approchait rapidement et n'était plus qu'à quelques encablures.



le traité de Vienne à donner une constitution à la nation polonaise.

Si ce traité avait été observé, jamais les pages de l'histoire n'eussent été souillées du récit des terribles événements de 1830 et 1865. Si le but du gouvernement français était d'obtenir du czar la concession d'une constitution à la Pologne au milieu de la crise actuelle, il était presque certain que ce but ne serait pas atteint, ou que s'il l'était, ce serait d'une manière inefficace. Ce peut être, c'est même le devoir de la Russie, si elle réussit à rétablir son autorité en Pologne, de donner une constitution aux Polonais; mais dans la situation actuelle, avec une insurrection qui prend rapidement les proportions d'une révolution réussie, le gouvernement du czar est excusable de refuser des concessions qui seraient regardées comme des preuves de faiblesse et de crainte.

Si la Pologne doit être gouvernée par la Pologne, selon les lois constitutionnelles, le nouveau régime ne sera pas institué tant que le czar n'aura pas rétabli son autorité dans toute l'étendue de ce malheureux pays. On a dit que l'Angleterre avait refusé de coopérer avec la France en faveur de la Pologne. Dans un sens, mais un sens purement littéral seulement, cela est vrai. L'idée d'une intervention diplomatique s'est présentée pour la première fois au milieu des murmures de l'indignation universelle produite par l'alliance supposée entre la Prusse et la Russie.

Le gouvernement français a senti qu'une convention telle que celle que l'on croyait avoir été faite entre les deux puissances, aurait amené une coalition pleine de dangers pour l'Europe, car elle était évidemment opposée à la politique de non-intervention, aujourd'hui presque universellement adoptée en Europe. Mais lorsque la France demanda à l'Angleterre de se joindre à elle pour écrire à la Prusse une note qui eût rendu difficile à cette puissance de se retirer avec dignité de la convention, supposé qu'elle existât, le gouvernement anglais refusa sa coopération. Si une telle note avait été écrite, cela eût immédiatement créé une provocation à des mesures plus hostiles.

Le cabinet anglais, avec une grande prudence, refusa d'agir de concert avec la France, confiant que la voix de l'opinion publique à Londres et à Paris aurait plus de puissance pour engager le roi de Prusse à se retirer de la fausse position dans laquelle il s'était placé, qu'une intervention en apparence dictatoriale des cabinets étrangers. On ne parle plus de la convention. Les troupes prussiennes demeurent sur le territoire prussien. La Russie est laissée en présence de ses sujets révoltés. Nous n'entendons plus parler d'insurgés polonais livrés au gouvernement russe, ni de troupes russes poursuivant les Polonais sur le territoire prussien. On peut dire que la convention est morte

de sa mort naturelle, tandis que si nous avions tenté de la faire mourir de mort violente, nous aurions pu lui donner une vitalité qu'autrement elle n'aurait jamais eue. Aujourd'hui, selon toute probabilité, l'intervention de la Prusse a cessé d'exister sans la moindre interruption des relations amicales entre les cabinets de Londres et de Paris avec celui de Berlin. Mais bien que l'Angleterre ait refusé de coopérer avec la France contre la Russie, le gouvernement anglais a envoyé des notes à Berlin et à Saint-Petersbourg au sujet de l'insurrection polonaise. Il est inutile de dire que le ton de ces dépêches est ferme tout en étant conciliant.

La nécessité d'introduire des réformes dans le gouvernement de Pologne et de traiter les insurgés avec clémence dans le cas où il rétablirait son autorité, ont été signalés au czar, mais non point sur un ton pouvant être regardé comme offensant même par le gouvernement le plus susceptible. On a sans doute rappelé à la Prusse combien impolitique, bien plus, combien dangereuse doit nécessairement être une intervention de sa part dans la répression de l'insurrection polonaise. La France a pareillement adressé des notes aux deux gouvernements, et c'est à celle adressée au gouvernement russe qu'il a dit-on, été fait réponse. Le gouvernement anglais ne propose pas d'intervenir entre le czar et les insurgés polonais, il conseille seulement la modération et la justice, et un retour à l'observation de la lettre des traités les plus solennels.

On lit dans le *Times*: « L'insurrection de la Pologne peut amener la chute de la puissance de la Russie. Le mouvement national polonais mérite l'attention de l'Europe. Les gouvernements examinent en ce moment s'ils doivent rappeler au czar Alexandre les engagements que la Russie a pris vis-à-vis de la Pologne en 1815. — Havas. »

Un de nos meilleurs journaux de province, le *Mémorial de Lille*, fait les réflexions suivantes sur les affaires de Pologne :

« Un fait bien digne de remarque, c'est l'organisation d'un comité directeur à Varsovie même; d'un gouvernement provisoire fonctionnant sous les yeux de la police moscovite, sans que celle-ci ait pu découvrir encore le nom d'un seul des membres qui le composent; sans qu'elle soit parvenue à s'emparer d'un seul de ces nombreux agents qui se dévouent au périlleux devoir de transmettre chaque jour aux divers chefs de bandes les ordres du comité et de rapporter leurs réponses. »

« Et pas un traître ne s'est rencontré jusqu'ici ! N'est-ce pas un argument sans réplique contre les ennemis de la nationalité polonaise ? un témoignage irrécusable de ce sentiment profond qui arme les victimes contre leurs oppresseurs ? »

L'insurrection polonaise, concentrée entre les mains de Langiewiez, se propage en Volhynie. La Volhynie, actuellement une province de la Russie occidentale, appartenait à la Pologne en 1569. C'est un pays montagneux, fertile et riche. Sa capitale, Zitomierz, située au confluent du Tilerof et du Komenka, renferme 20,000 habitants, et est considérée comme un centre très-commercial.

D'après nos renseignements particuliers, Langiewiez ne se serait proclamé dictateur de la Pologne qu'à la suite d'une résolution du comité national central, qui l'aurait investi du pouvoir suprême pendant toute la durée de la guerre. Le comité aurait également désigné le général Wyzoczki pour remplir auprès de lui les fonctions de *coadjuteur militaire*, et M. Bentkowski celles de *directeur de l'administration civile*. (La Nation.)

Cracovie, le 9 mars. — Les zouaves polonais, commandés par Rochebrune, sont maintenant complètement organisés; il n'y a que ces derniers jours qu'ils ont reçu 100 excellentes carabines. Dans leurs rangs on trouve une dame; une autre dame, tout aussi célèbre par sa beauté que par son héroïsme, est au nombre des aides-de-camp du général Langiewiez.

Aujourd'hui et hier on a relâché, à Cracovie, la plupart des insurgés arrêtés dans ces derniers temps pour avoir passé la frontière, les armes à la main. (Gazette autrichienne.)

Vienne, le 9 mars. — Nous apprenons que les mouvements de troupes qui s'opèrent actuellement de l'intérieur et du midi de la Russie vers le royaume de Pologne, ont pris de telles proportions, qu'à la suite des rapports faits à ce sujet par nos autorités militaires, on a jugé opportun de s'informer par la voie diplomatique du but de la concentration de ces forces imposantes. Il paraît cependant qu'on ne s'est pas adressé directement à Saint-Petersbourg même, mais à l'ambassadeur russe accrédité à notre cour.

La réponse que M. de Balabine a dû faire à cette demande n'est pas connue; toutefois, on raconte dans les cercles diplomatiques que le gouvernement russe n'a nullement caché sa crainte de voir se propager l'insurrection dans les anciennes provinces de la Pologne, la Lithuanie, la Volhynie et la Podolie, et il paraît que le cabinet de Vienne est assez disposé à partager ces appréhensions. En tout cas, la réouverture de la diète de Gallicie n'aura pas encore lieu le 15 de ce mois, ainsi qu'on le supposait. (Börsenhalle.)

Le gouvernement provisoire de la Pologne, dont Langiewiez est le chef sous le titre de dictateur, vient de décider la création d'un journal officiel rédigé dans la langue nationale, et qui renfermera, en outre, des bulletins en langue française destinés à faire connaître à l'Europe la vérité sur les opérations militaires.

Ce journal sera rédigé au quartier-général de l'armée polonaise, qui sera provisoirement le siège légal du gouvernement insurrectionnel. — Havas.

Les lettres d'Athènes du 7 annoncent qu'une réduction de 10 millions environ de drachmes a été opérée dans le passif du budget.

Les traitements des fonctionnaires civils ont été diminués et de nombreux employés ont reçu leur démission.

MM. Kyriakos, Potrinos Xotos et Platos ont été nommés vice-présidents de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement grec a prohibé l'exportation des armes et des munitions.

La commission chargée de l'examen des réclamations du roi Othon, au sujet de sa correspondance particulière, a proposé le *statu quo* jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en eût ordonné autrement.

Des démonstrations favorables au roi Othon ont eu lieu à Sparte, Calamata et Lokris. Plusieurs officiers ont été arrêtés. — Havas.

Des lettres de Constantinople, en date du 7, rapportent qu'on a découvert que 6,000 fusils, provenant de la Russie et introduits par contrebande en Serbie, avaient pu être importés en Pologne.

Les représentants des puissances auprès de la Porte se préoccupent des dissensions qui ont lieu à Bucharest entre le prince et l'Assemblée. Ils ont adressé une note collective aux consuls, leur prescrivant de recommander spécialement au prince et aux membres de l'Assemblée l'observation stricte de la constitution. — Havas.

Trois séries de correspondances diplomatiques relatives à la question américaine viennent d'être déposées sur le bureau du Parlement britannique.

De la première, il résulte que lord Lyons, ministre anglais à Washington, ne conserve qu'un faible espoir de transaction prochaine, et, si le rétablissement de l'union est possible, il craint que l'invasion du Canada ou toute autre mesure hostile à l'Angleterre n'en soit la conséquence.

La seconde série contient les lettres que M. Mason, l'agent confédéré à Londres, a adressées, sans succès, au comte Russell pour obtenir que l'Angleterre ne respectât pas le blocus et reconnût le gouvernement de Richmond.

La troisième a trait à la correspondance très-vive et très-accrue qui a été échangée entre le Foreign-Office et M. Adams, ministre des Etats-Unis à Londres, au sujet de l'affaire de l'*Alabama*. Cette correspondance s'arrête au 26 janvier; il n'est pas probable qu'elle sera renouvelée, mais les Américains persisteront assurément dans leurs réclamations. (La France.)

Quelques-uns s'étaient prosternés à genoux et remerciaient Dieu du miracle qu'il faisait en notre faveur. Tout-à-coup, nous vîmes le brick hisser au haut de son mat de misaine un grand pavillon blanc, le pavillon de France.

Alors ce furent des cris, des exclamations qu'on ne peut imaginer. — Ah ! je le savais bien, m'écriai-je, que nous ne pouvions devoir la vie qu'à des Français ?

— Eh ! trou de l'air ! s'écria le Toulonnais, je ne me trompe pas, et c'est bien l'*Argus* !... Bagasse ! il n'a pas volé son nom, celui-là.

Le brick n'était plus qu'à deux portées de fusil. Nos yeux suivaient ses moindres manœuvres; nos désirs, dans leur impatience, les précédaient, les commandaient presque.

Enfin, il cargua, puis amena ses voiles. Nous apercevions son équipage qui, rangé sur le bastingage, dans les haubans et dans les hunes, agitait les mains et les chapeaux, pour répondre aux signaux que nous lui faisons de notre côté avec nos mouchoirs.

Les matelots se préparaient déjà à carguer les palans d'une embarcation destinée à venir nous pren-

dre, ce qui fut fait aussitôt que l'*Argus* eut achevé de se mettre en panne à une portée de pistolet.

Des matelots descendirent dans le canot; puis un des officiers du brick, et nous les vîmes se diriger sur nous.

Quelques minutes après ils abordaient le radeau. M. Lemaigre, c'était le nom de l'officier, pleurait de joie en nous pressant les mains.

Il fit d'abord embarquer les plus malades; à peine consentit-il à laisser aux matelots le soin de les transporter; il prit lui-même dans ses bras M. Correard, dont le corps n'était pour ainsi dire qu'une plaie, et ne le quitta qu'après l'avoir déposé à côté de lui dans l'embarcation.

Lorsque nous arrivâmes à bord de l'*Argus*, notre aspect arracha des exclamations d'attendrissement à tous et des larmes à quelques-uns.

C'était effectivement un douloureux spectacle, quinze cadavres vivants, dont les membres étaient dépouillés de leur épiderme, dont le visage et le corps étaient affreusement marbrés par les coups de soleil.

Et puis quels farouches regards, dans ces yeux profondément enfoncés dans leurs orbites cercles de noir, quelle alteration morbide dans ces traits qui

n'avaient plus rien d'humain et auxquels de longues habues donnaient un aspect plus épouvantable encore ! On eût dit des ombres.

Nous étions quinze dans cet affreux état, savoir : Coudein, aspirant de marine.

Dupont, capitaine d'infanterie, et le lieutenant Lheureux, du même corps.

Les sous-lieutenants Lozach et Clairet.

Correard, ingénieur.

Savigny, chirurgien.

Griffon du Bellay, ex-commis de marine.

Lavifette, chef d'atelier.

Charlet le Toulonnais, sergent-major.

Coste, matelot.

Thomas, pilote.

François, infirmier.

Boule-de-Neige, noir.

Et moi enfin, Courtade, maître canonier.

Les soins les plus attentifs et les plus généreux nous furent immédiatement prodigués.

Dès qu'on nous avait aperçus, des ordres avaient été donnés : d'excellent bouillon nous attendait.

Lorsque la distribution nous eut été faite, lorsque nos blessures eurent été pansées par le chirurgien du bord, M. Renaud, qui fut admirable de dévouement

et de zèle, lorsque nous nous sentîmes couchés sur d'excellents matelas, je ne saurais dire quel bien-être surhumain nous éprouvâmes.

Dès le lendemain au réveil, plusieurs d'entre nous purent monter sur le pont.

Chacun s'empressait autour d'eux; chacun cherchait à leur montrer les sympathies les plus touchantes.

M. de Parnajon dit à l'un de nous :

— On m'aurait donné le grade de capitaine de frégate que j'éprouverais un plaisir moins vif que celui que j'ai ressenti en rencontrant votre radeau.

— Nous cherchiez-vous depuis longtemps ? questionna le capitaine Dupont.

Le capitaine du brick répondit affirmativement.

Mais en réalité, voici quelles étaient textuellement ses instructions officielles :

M. de Parnajon, commandant du brick l'*Argus*, se rendra sur la côte du desert, avec son bâtiment, emploiera tous les moyens à l'effet de porter secours aux naufragés qui doivent avoir fait côte; il leur fera passer les vivres et les munitions dont ils pourront avoir besoin. Après s'être assuré du sort de ces infortunés, il tâchera de continuer sa route jusqu'à la frégate la *Méduse*, pour s'assurer si les courants



## Nouvelles Diverses.

Le Sénat, réuni dans ses bureaux vendredi, a nommé les membres de la commission chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes, ce sont :

- 1<sup>er</sup> bureau, M. le comte de Casabianca et M. Barbaroux, secrétaire.
- 2<sup>e</sup> — M. le général marquis d'Hautpoul et M. Amédée Thayer.
- 5<sup>e</sup> — M. le général comte de La Rue et M. le général Cousin-Montauban, comte de Palikao.
- 4<sup>e</sup> — S. Exc. M. le maréchal de MacMahon, duc de Magenta, et M. le procureur-général Dupin, président.
- 5<sup>e</sup> — M. Stourm et S. A. I. le prince Napoléon.

La nomination de S. A. I. le prince Napoléon prouve l'importance que le Sénat attache à l'étude du sénatus-consulte soumis à ses délibérations et son désir de voir toutes les opinions se débattre dans le sein de la commission, sur une question qui passionne si vivement les populations algériennes.

(La France).

Un grand nombre de Polonais de tous âges, qui avaient des emplois dans les chemins de fer ou dans d'autres grandes administrations du même genre, viennent de résigner leurs fonctions et vont partir pour leur pays. — Havas.

— On lit dans l'Intérêt Public.

Nous apprenons que M<sup>re</sup> Baudry, évêque de Périgueux, est dans un état désespéré. Son oncle, M. le juge de paix de Montrevault, vient d'être mandé par lui en toute hâte.

## Chronique Locale.

Le Maire de la ville de Saumur fait savoir qu'en exécution des instructions de M. le Préfet, du 11 mars courant, une enquête de commodo et incommodo sera, en conformité de l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835, ouverte à la mairie de cette ville, sur la demande formée par le sieur Méchin, tendant au déplacement de son bateau lavoir, qu'il désire transférer de la cale du quai de Limoges à la cale du quai Saint-Nicolas.

Les pièces relatives à l'enquête seront déposées au secrétariat de la mairie, pendant huit jours consécutifs, à partir du 16 mars courant.

A l'expiration de ce délai, M. le juge de paix du canton Sud de Saumur, recevra le mardi 24 mars, de midi à 2 heures, les décla-

rauraient point porté le radeau vers elle. C'était la l'unique souvenir qu'on nous avait donné.

Un des officiers du bord eût plus de franchise et laissa échapper ce mot caractéristique.

— Ma foi, mes pauvres enfants, nous vous croyions tous morts depuis huit jours.

Il y en avait quatorze que nous étions sur le radeau.

Mais que nous importaient en ce moment toutes nos souffrances passées? Nous étions trop heureux de notre miraculeuse résurrection, pour sentir déjà renaître dans nos cœurs des pensées de haine.

Boule de Neige, seul, restait sombre. Et encore ne put-il se défendre de mêler ses cris de joie aux nôtres, lorsque le 19 juillet, à trois heures de l'après-midi, nous jetâmes l'ancre dans la rade de Saint-Louis.

Pour nous tous, ce n'était que la terre. Pour le pauvre noir, c'était la patrie! C'était, peut-être aussi, la vengeance!...

(La suite au prochain numéro.)

rations qui pourront être faites sur le projet dont il s'agit.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 mars 1863.  
Le Maire de Saumur,  
LOUVET.

## CLASSE DE 1862.

### Itinéraire du Conseil de révision.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE DE L'EXAMEN.
Etrangers au dépt. de Maine-et-L.	Angers, Préf.	Jeudi 19 mars, à midi.
Jeunes gens appartenant à divers départements.	Fontevault Saumur	Mardi 7 avril, à midi.
Saumur (Sud)	Saumur	id. à 3 h.
Montreuil-Bellay	Montreuil-B.	Mercredi 8 avril, à 8 h.
Saumur (N.-E.)	Saumur	id. à 1 h.
Saumur (N.-O.)	Saumur	id. à 3 h.
Doué	Doué	Jeudi 9 avril, à 8 h.
Genes	Genes	id. à 2 h.
Vihiers	Vihiers	Vendredi 17 avril, à 3 h.
	Retour à Ang.	Mercredi 21 avril.
Ajournés et admission des remplaçants ou substitués.		Vend. 24 avril, à midi.
Id. et formation de la liste départementale.		Lundi 27 avril, à midi.
Exonération des jeunes soldats ayant versé le prix de cette exonération avant le même jour.		Mardi 5 mai, à midi.
Id. de ceux ayant versé l'avant-veille, au plus tard.		Samedi 9 mai, à midi.

Sous aucun prétexte, les jeunes gens étrangers au département de Maine-et-Loire, régulièrement autorisés à s'y faire examiner, ne pourront être visités ailleurs qu'au chef-lieu, et ils devront être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, lorsqu'ils se présenteront devant le Conseil de révision.

Les séances du Conseil commenceront très-exactement aux heures indiquées; il importe que les jeunes gens convoqués ou leurs mandataires, en cas d'absence, soient présents dès le commencement de l'opération, faute de quoi ils pourraient être déclarés propres au service militaire et dirigés ultérieurement sur un corps de l'armée, quels que fussent d'ailleurs leurs droits à l'exemption.

Le renouvellement des cercles de tonneaux est, dans les pays vignobles, l'occasion d'une dépense relativement considérable. Il n'est donc pas sans intérêt de propager la connaissance de quelques essais tentés pour augmenter leur durée.

Un propriétaire a eu l'idée d'employer l'acacia à la confection des cercles; il a fait séjourner l'acacia dans l'eau, qui opère la décortication, dissout les matières non élaborées, fortifie le bois et en empêche la vermoulure.

De ces nombreuses expériences il résulte que des cercles de tonneaux de 1 m. 10 c. de diamètre, ployés à double tour, ont été réduits à 60 centimètres; que, des cercles d'acacia noyés et des cercles de châtaignier premier choix ayant été placés dans les mêmes conditions, l'avantage est resté aux cercles d'acacia.

Des cercles d'acacia noyé, qui se trouvaient sur une tonne où l'on remplaçait les cercles de fer oxidés et des cercles de châtaignier vermoulus, furent rebattus deux fois jusqu'à la rupture des liens sans éprouver aucun dommage.

Cette épreuve décisive ne laisse plus aucun doute sur la résistance que l'acacia noyé présente à la pourriture.

Toutes les eaux sont bonnes pour l'immersion du bois d'acacia, qui doit avoir lieu lorsque le cercle est découpé, mais non lié, pour ne pas nuire à l'osier de liège. Vingt à trente jours au plus d'immersion suffisent; on pourrait même après faire prendre au bois un bain de sulfate de cuivre, et l'on arriverait encore ainsi à en prolonger la durée.

Le sieur Bouché, Charles, canonnier, ouvrier de 1<sup>re</sup> classe, à la 6<sup>e</sup> compagnie de marine, est invité à se présenter à la Mairie pour retirer des pièces qui le concernent.

## TAXE DU PAIN du 16 Mars.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 18 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 33 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité. Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GONET.

## Dernières Nouvelles.

Cracovie, 15 mars. — Le corps de Langiewicz a quitté Sosnowoe. Le 12, les insurgés ont pris la ville de Radonisk, dans le palatinat de Kalisch. Les Russes ont été battus à Rataje, dans le district de Gostynin, gouvernement de Varsovie.

Les nouvelles du palatinat de Lublin sont du 5 et du 4. Deux détachements commandés par Lelewel et Lewandowski, ont battu les Russes à Brezing près de Lubartow et à Adamopol près de Wlodawa. Dans l'affaire de Brezing, les insurgés ont pris deux canons à l'ennemi. — Havas.

New-York, 3 mars. — Le général Grant continue ses opérations contre Wicksburg.

On parle d'un système de machines infernales que les confédérés auraient établi devant le port de Charleston.

Le bruit court qu'un combat a eu lieu à Wicksburg et que cette ville a été évacuée par les confédérés.

On craint une attaque des confédérés contre la flotte fédérale de la Nouvelle-Orléans. — Havas.

Le bruit court qu'une dépêche importante serait arrivée de Vienne aujourd'hui.

On assure qu'il en sera fait mention dans la discussion qui s'ouvrira demain au Sénat. (La France.)

## ETAT-CIVIL du 16 au 28 février 1863.

NAISSANCES. — 2, Esther-Désirée Vidal, rue de la Visitation, 61; — Joséphine-Marie Rousse, rue de l'Abattoir; — 3, Léon Malneux, rue d'Orléans, 81; — Marie-Augustine Guillois, rue de la Visitation, 81; — 4, Léon-Honoré Leroy, rue de Bordeaux, 35; — 5, Hermance-Séraphine Bonchet, rue Dailier, 5; — 7, Eugène-Philippe Garron, rue Bodin, 20; — 9, Léonide-Marie-Clémentine Desboues, rue Saint-Nicolas, 16; — 13, Gabriel-Joseph-Henri-Louis Civray, rue Basse-Saint-Pierre, 2; — 14, Edmée-Marie-Gabrielle Landeau, rue du Portail-Louis, 23; — 16, Paul-Alexandre-Camille Merle, rue d'Orléans; — 17, Constant-Victor Béatrix, rue de la Basse-Île; — 18, Camille-Jules Lebrun, rue de la Comédie; — 19, Jules-Henri-Clément Touchet, place Saint-Pierre; — 20, Léonie Proust, ancienne route de Tours; — Joseph-Gabriel Raboteau, rue Saint-Lazare, 5; — 21, Émilie-Caroline Touchais, rue de la Tonnelle; — Hermine-Armandine-Alexandrine Batho, rue du Portail-Louis; — 23, Valentin Chouanière, rue Royale, 51; — 24, Eugène Gauché, rue des Capucins; — 25, Anne-Marguerite Guérineau, tailleur de pierres, ancienne route de Tours, 32; — 26, Louise-Anais Ragain, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 22; — Marie-Jeanne-Louise-Mathilde de Maille la Tourlandry, rue de Bordeaux; — 28, Joseph-Charles Legrand, rue Saint-Jean.

MARIAGES. — 2, Jean Ratabert, cavalier de manège, 28 ans, a épousé Alphonsine-Augustine Dandé, sans profession, tous deux de Saumur; — Léon-Paul Bréchnac, de Versailles, a épousé Louise-Clémence Gaudais, sans profession, de Saumur; — 4, Lucien Poisson, plâtrier, a épousé Françoise-Eugénie Pasquier, tous deux de Saumur; — 9, Eugène

Rayneau, charpentier, a épousé Marie Ouvré, lingère, tous deux de Saumur; — 13, Arsène Lair, chapelier, a épousé Anne Brugère, chapelière, tous deux de Saumur; — 14, Paul Colas, cavalier de manège, a épousé Anne Poupin, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Renée-Catherine Rousseau, rentière, 79 ans, veuve Gouby, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Louise Laigle, marchande d'avoine, 63 ans, épouse Jean Leroux, rue des Boires; — Théodore Richardeau, 6 mois, hameau de Beaulieu; — 5, Henriette-Aimée Ligot, 5 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 6, Madeleine Delaunay, marchande de sardines, 35 ans, épouse François Bilard, rue de Fenet; — Marie Bilet, journalière, 41 ans, épouse de Léon Pichery, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 9, Émile Leroux, 4 ans, rue de la Croix-Verte, 53; — Auguste Thuard, camionneur, 40 ans, célibataire, à l'hôpital; — 12, Eulalie Gallé, marchande épicrière, 64 ans, veuve Jean Muray, place du Roi-René; — 13, Louis-Jean Fargue, rue du Portail-Louis, 1 mois; — Marie Carot, rentière, 90 ans, veuve Michel Pinet, rue de la Mairie, 9; — Esnault, mort-né, rue de la Croix-Verte, 72; — Marie Château, journalière, 80 ans, veuve Louis Brétignolles, à l'hôpital; — 14, Elisabeth Besnard, rentière, 79 ans, veuve Alexandre Dot, rue de Fenet, 173; — Guillaume Lenaour, jardinier, 25 ans, célibataire, à l'hôpital; — 16, Jeanne Bluteau, sans profession, 69 ans, épouse de Auguste Coutelet, rue des Boires; — Mathurin Bougreau, cultivateur, 57 ans, au Petit-Puy; — 17, Pierre-René Léger, grainetier, 42 ans, rue Beurepaire, 22; — Renée-Virginie Bonne-mère, propriétaire, 70 ans, veuve de François Lambert, rue des Payens; — Jean Champeaux, propriétaire, 76 ans, rue de Bordeaux, 26; — 18, Scholastique-Pauline Goblet, sans profession, 60 ans, épouse de Jean Prou, rue de la Petite-Bilange; — 19, Euphrasie-Marie Borien, rentière, 72 ans, veuve de René Fabry, rue de la Tonnelle; — Marie-Jeanne Bougreau, rentière, 80 ans, célibataire, hameau du Petit-Puy; — 20, Pierre Dubled, journalier, 70 ans, à l'hôpital; — Jeanne Jullienne, journalière, 66 ans, épouse de André-Thomas Batteau, à l'hôpital; — 21, Joseph Beudin, 10 ans, passage de la Reine-Cécile; — 22, Marie Macé, journalière, 67 ans, veuve Etienne Robert, rue de la Visitation; — 24, Jules Mexme, horloger, 42 ans, rue d'Orléans, 20; — 26, Clémence-Léonie Crochard, sans profession, 51 ans, épouse de François Chouanière, rue Royale; — 28, Lucie-Agathe Borien, célibataire, 75 ans, rue de la Tonnelle; — Marie Rodays, propriétaire, 93 ans, veuve Girard-Delaunay, rue du Petit-Versailles.

L'ACADEMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet, 1845, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., ont été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845.) La PATE PECTORALE de GEORGÉ, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28, 50, rue Tailbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (565)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 mars. Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Chronique littéraire. — Expédition du Mexique. — Les antécédents de la question polonaise. — Fête de bienfaisance à Boulogne-sur-Mer. — Les îles Ioniennes. — Courrier de Londres. — La colonne de Magenta. — Revue financière.

Gravures: Evénements de Pologne: attaque du château d'Ojcow par les Polonais. — Arrivée de la princesse Alexandra de Danemark à Londres: passage du cortège dans le Strand. — Le navire la Lance, sous le feu de l'artillerie mexicaine, dans le fort de Tampico. — Campement des troupes devant l'église Saint-Sébastien à Tecamachalco. — Plaine de Puebla à Tehuacan. — Paysans polonais. — En-



le camp fut illuminé par le feu des bivouacs, et les chants guerriers qui retentissaient dans toute l'étendue du bois manifestaient assez l'ardeur qui animait chaque soldat.

Voici les positions occupées par l'armée russe dans les environs de Sosnowka. A Miechow, 1,500 à 2,000 hommes d'infanterie, un demi-escadron de dragons, une sotnia de cosaques et deux canons, n'osent pas sortir des ruines de cette ville. A Wolbroni, à 2 milles à l'ouest de Sosnowka, est arrivé hier un détachement de la garde composé de 800 hommes sous le commandement de Schakowski. Un détachement russe en garnison à Olkuz a fait hier une reconnaissance du côté d'Ojrow.

Des bruits, qu'il est impossible de vérifier pour le moment, parlent d'un engagement qui aurait eu lieu le 15 entre les avant-postes russes et polonais. La chose est d'autant plus probable que les Polonais, à Sosnowka ne sont séparés des Russes de Miechow, que par une très petite distance.

A Kalisch, les détachements au delà du chemin de fer de Varsovie à Bromberg et de Varsovie à Vienne, agiment de jour en jour et sont très actifs. Dans les environs de Konin,

le détachement de Casimir Mielecki augmente aussi; ce chef a été nommé colonel par le duc, et commandant de toutes les forces qui sont à Kalisch.

D'après les dernières nouvelles, l'insurrection s'est accrue en Podlachie et à Lublin.

Dans ce second palatinat, un nouveau détachement bien armé s'est montré. Quant à la Lithuanie, la mise en état de siège d'une partie du gouvernement de Minsk prouve suffisamment que l'insurrection s'accroît aussi dans ces contrées.

Un corps d'armée commandé par le général Adam Rzewaski avait quitté la Volynie, se dirigeant vers le gouvernement de Lublin; il a reçu l'ordre de retourner sur ses pas, le gouvernement russe étant inquiet par un commencement d'insurrection dans cette province. (Czas du 14 mars).

La Gazette officielle de Turin, du 16 mars, publie un rapport du ministre de la justice au roi, qui constate la nécessité de rendre une loi dans tout le royaume l'exercice du droit d'exequatur royal relativement aux dispositions ecclésiastiques venant de l'étranger. Le ministre propose de décentraliser dans ce but les pouvoirs nécessaires jusqu'à ce que les droits spirituels étant séparés des droits temporels l'Eglise et l'Etat, en Italie, puissent suivre chacun une voie différente.

Suit un décret royal ainsi conçu: Les dispositions ecclésiastiques provenant de l'étranger ne pourront être publiées et exécutées sous l'exequatur royal.

Elles devront être présentées aux procureurs généraux près les cours d'appel, aux

quels est délégué le pouvoir d'accorder ou de refuser l'exequatur, sauf dans les cas spéciaux d'intérêt général qui sont réservés au ministre.

Le ministre de l'intérieur a déclaré aujourd'hui à la chambre des députés que les individus récemment arrêtés à Palerme sont accusés d'une conspiration dans le sens bourbonien et mazzinien.

La blessure de Garibaldi semble s'aggraver.

La session parlementaire sera close au mois de mars. La session de 1863 s'ouvrira quelque temps après.

Les journaux démentent la nouvelle des arrestations qui auraient été opérées en Sicile par suite de la découverte d'une conspiration politique. Les mesures prises ont été provoquées par les révélations de personnes impliquées dans l'affaire des poignardeurs. — Havas.

### Nouvelles Diverses.

Par décret impérial, en date du 11 mars, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Pietri, sénateur, a été chargé de l'administration du département de la Gironde, en remplacement de M. de Menthe.

Par décret impérial du 15 mars, le prince Louis-Lucien Bonaparte est élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

On écrit de Rome, le 16 mars: Dans le consistoire secret tenu ce matin, le pape a créé cardinaux: le patriarche de Veflisse; l'archevêque de Séville; Mgr de Luca, nonce apostolique à Vienne; Mgr Bizzarri, secrétaire de la congrégation des évêques; Mgr Pentini, aumônier pontifical; don Pflra, bénédictin français, et don Ceidi, de Bologne.

Après une allocution, le pape a nommé vingt-six archevêques ou évêques, parmi lesquels se trouve Mgr l'archevêque de Paris et l'évêque de Nancy.

Les journaux de Rome annoncent que Mgr Palmieri est nommé nonce à Vienne; Mgr Sarguzni, internonce au Brésil; et Mgr Orsella, internonce en Hollande.

Mgr Techini, qui était internonce en Hollande, est nommé nonce à Paris.

On assure que dans l'allocution qu'il a prononcée dans le consistoire secret tenu ce matin, Sa Sainteté aurait fait allusion aux déplorable conditions dans lesquelles se trouve la Pologne. (La Nation).

### Chronique Locale.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince impérial, l'Empereur a daigné,

comme en 1862, donner un témoignage de sa bienveillance à un certain nombre de maires choisis dans les 37,510 communes de l'Empire, parmi ceux que recommandaient à la fois leurs mérites, leur âge et leur dévouement éprouvé aux intérêts publics. Sur le compte qui lui a été rendu par le ministre de l'intérieur des longs et honorables services de ces magistrats municipaux, placés pour la plupart à la tête de communes rurales, Sa Majesté a nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade de chevalier, M. Chionis-Joubert, maire de Doué (Maine-et-Loire): 52 ans de services municipaux. Membre du conseil d'arrondissement de Saumur depuis 15 ans. Administré avec distinction une commune importante.

Voici le programme des courses militaires qui auront lieu en 1863:

Un prix de course militaire, consistant en un objet d'art d'une valeur de 4,200 frs sera offert, en 1863, par l'administration des haras, sur chacun des hippodromes de Rennes, de Toulouse, de Nancy, de Moulins, du camp de Châlons et de Saumur.

Seront admis à courir: à Rennes, les officiers en garnison à Rennes, Napoléonville, Châtreaux et le Mans.

A Toulouse, les officiers en garnison à Toulouse, Auch, Castres, Tarbes, Béziers et Carcassonne. — A Nancy, les officiers en garnison à Nancy, Toul, Sarreguemines, Epinal, Colmar, Jilleville, Verdun, Belfort, Strasbourg, Pont-à-Mousson, Haguenau, Saint-Michel et Vesoul. — A Moulins, les officiers en garnison à Moulins, Lyon et Clermont-Ferrand. — Au camp de Châlons, les officiers faisant partie du camp et ceux en garnison à Châlons, Sedan et Lunéville. — A Saumur, les officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme et Poitiers.

La course sera de 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. Poids à volonté.

Ne pourront courir que les chevaux d'armées et élevés en France et inscrits sur les contrôles.

Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course avant quatre heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées aux commissaires des courses de la localité. La tenue de course sera de rigueur.

Le dernier recueil des Actes administratifs donne la circulaire suivante que M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département:

Messieurs, Selon les dispositions d'une circulaire de S. Exc. le ministre de la guerre, en date du 10 mars 1863, et les mesures arrêtées par M. le général commandant la subdivision de Maine-et-Loire, la revue d'appel en 1863 des militaires et jeunes soldats inscrits sur les contrôles

de la réserve, s'effectuera au chef-lieu de chaque canton, le jour où opérera le conseil de révision appelé à former le contingent de la classe de 1862, savoir:

Partout ailleurs qu'à Saumur et Angers, une demi-heure avant l'heure fixée pour le commencement de la séance du conseil de révision. Les hommes seront réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ou sur la place la plus à proximité de cet hôtel.

A Saumur, pour les militaires en résidence dans la même ville et dans les communes composant les trois cantons dont elle est le chef-lieu, le mardi 7 avril, à deux heures et demie après midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Seront cependant dispensés de se présenter à cet appel, les militaires libérables en 1863 (classe de 1856 ou engagés volontaires), ainsi que les jeunes soldats appartenant à la deuxième portion du contingent de la classe de 1860, qui cette année auront passé au dépôt d'instruction.

En conséquence, j'ai l'honneur de prier MM. les maires de vouloir bien, sans le moindre retard, fait annoncer aux dits militaires, dans les formes ordinaires de publicité, le jour et l'heure de l'appel au chef-lieu de canton, en ayant soin d'expliquer que tous ceux qui se trouvent en résidence dans leurs communes, y doivent répondre alors même qu'ils seraient étrangers au pays, s'y présenter revêtus de leur uniforme, et que ceux qui ne se rendraient pas à la convocation seraient passibles de peines disciplinaires.

Je prie également MM. les maires de vouloir bien fournir, soit à M. le général commandant la subdivision ou à M. l'officier supérieur chargé de le remplacer à la revue, soit à MM. les officiers de recrutement tous les renseignements qu'ils pourraient leur demander, concernant les hommes qui ne répondraient pas à l'appel auquel ils sont convoqués. Je profite de l'occasion pour rappeler aux dits fonctionnaires qu'ils ne doivent jamais accorder aux hommes dont il s'agit de permission d'absence, sans l'assentiment préalable de l'autorité militaire.

Agreez, etc.

Le préfet, L. BOUQUET DE ROUVRE. M. le préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'honneur, vient de prendre l'arrêté suivant, relatif aux affaires contentieuses qui seront portées devant le conseil de préfecture, selon les nouvelles prescriptions du décret du 30 décembre 1862 et des instructions ministérielles du 17 janvier 1863.

Instruction de l'instance. Art. 1er. Les affaires contentieuses continueront d'être introduites devant le conseil de préfecture dans les formes et délais déterminés par les lois qui leur sont relatives.

l'avait décidé à cet égard. La Sénégambie elle-même paraît encore trop civilisée à cet égard. Le désert seul convenait à sa nuyanthropie profonde.

Il s'enfonça donc dans l'intérieur de l'Afrique; il pénétra dans des régions où nul Européen n'était encore parvenu. Il vécut avec les Maures; il prit leur langage, leur costume, leurs habitudes, presque leurs mœurs.

Il fut enfin relativement à la savagerie africaine ce que le baron de Cuir de Fenimore Cooper est aux Indiens d'Amérique.

A cela près, toutefois, qu'Edouard-Faoucon, le trappeur, est pauvre, et que Karney, le nuyanthrope, était inconnu-ement riche.

Sa vie aventureuse, ses libéralités, son courage et surtout l'excessive bonté de son caractère, qui le forçaient à faire paître pour le prochain, tout contribuait à lui donner une énorme influence, tant au sein même de la colonie européenne que parmi les tribus errantes du désert.

Depuis quelque trente ans qu'il vivait de cette double existence, on ne lui avait connu qu'un ami.

Cet ami, c'était Wilhelm Kummer.

c'est qu'il s'étaient rencontrés pour la première fois sur les confins des terres habitables, et qu'au milieu d'une de ces batailles ou luttés de ces massacres dans lesquels disparaissent des tribus entières, Kummer avait sauvé la vie à Karney.

Depuis ce jour, il ne s'étaient plus quittés. Mais le jeune naturaliste était venu rejoindre en Europe, afin de présenter aux académies allemandes les innombrables richesses scientifiques qu'il avait recueillies après un séjour de quatre années sur le continent africain.

Lors de son départ, il avait été chargé, par le gouverneur de la colonie, d'un message pour M. d'Esparville.

C'est ainsi, qu'une première fois, il avait rencontré Lucie.

En repassant par la France, à son retour de Berlin, le jeune savant avait été reçu de nouveau par la famille d'Esparville. Il y avait prolongé son séjour, mais se promettait de retourner à Reginald Karney de revenir promptement en Afrique.

La raison de ce retard se devint d'elle-même: Wilhelm aimait Lucie.

Il fut agré par les parents de la jeune fille, et peu de jours qu'il ne quitta plus la France.

M. de la famille d'Esparville se vit soudainement contraint de retourner à Senegal.

Kummer pouvait tout à la fois concilier son amour et son amitié.

De plus, lors du voyage que fit M. d'Esparville à propos de son procès avec le marquis de Torrellas, le duc de Lucie apporta une lettre de Reginald.

« Revenus de notre exil en Afrique, il y a de la fortune et du bonheur de la famille dans laquelle tu es choisi la fiancée. Reviens en toute hâte, Wilhelm... il le faut! »

Quelque bonheur que fût ce mariage appelé, Kummer savait que toutes les paroles de Reginald étaient graves, il partit.

En retrouvant son ami, le nabab sénégalais eut un sourire joyeux. C'était la première fois, depuis trente années, qu'on voyait sur ses lèvres la sur son visage.

« Wilhelm l'interrogea sur le sens mystérieux de sa lettre. Je ne puis t'expliquer encore, répondit Karney patiblis. Le naturaliste savait que le Gallois ne parlait jamais qu'aux heures décisives: il n'insistait pas. Dans une excursion cependant qu'ils firent ensemble,

ble, Reginald laissa échapper quelques mots touchant le marquis de Torrellas, ce mauvais génie de la famille d'Esparville, et touchant certain secret avec lequel ce homme pourrait peut-être rentrer dans la ténébreuse impuissance dont il n'était que momentanément sorti.

Ce secret, quel était-il? Wilhelm le savait à moitié; Karney ne le connaissait pas complètement encore.

Mais il était sur la piste. Kummer attendit. Toutes ses pensées, d'ailleurs, étaient tournées vers la famille d'Esparville; tout l'arrivait tardait.

Pour tromper son impatience et surtout pour revoir Lucie quelques jours plus tôt, le jeune Allemand résolut une excursion centenaire à l'île de Tenerife, où devait r-f-cher la Méduse.

Par extraordinaire, l'Anglais ne chercha pas à rejoindre son ami. Quant à revenir dans l'île, il dit en lui serrant une dernière fois la main, je saurais tout!

Kummer était parti. Il avait été embarqué pour le retour, lors du passage de la Méduse, il avait retrouvé Lucie plus aimante que jamais: il s'était trouvé connaître André



Elles seront inscrites au greffe établi près du conseil de préfecture, au moment où elles y seront présentées.

Les dites affaires seront distribuées par le préfet au rapport d'un des conseillers de préfecture.

#### Instruction des affaires.

Art. 2. Le conseiller rapporteur sera spécialement chargé de l'instruction des affaires; à cet effet, il indiquera, par des notes signées de lui, les avertissements, demandes, significations, communications ou réclamations de procès à faire aux parties, ainsi que les délais dans lesquels ces différents actes devront être terminés.

La mise à exécution de ces actes préparatoires sera ordonnée par le préfet.

Lorsque l'affaire sera en état, les parties pourront prendre communication au secrétaire du conseil, pendant un délai de dix jours, des pièces de l'instruction.

L'affaire sera ensuite remise au rapporteur qui préparera les éléments de son rapport et rédigera un projet de décision.

Le rapport devra être écrit toutes les fois que le préfet, en désignant le rapporteur, appréciera que l'affaire comporte ce travail.

Le dossier, auquel sera joint le projet de décision, sera communiqué au commissaire du gouvernement.

Art. 3. Le préfet arrêtera le rôle de chaque séance, de concert avec le commissaire du gouvernement. Le rôle sera affiché au greffe huit jours avant la séance.

Un rôle spécial sera établi pour les affaires de contributions directes.

Art. 4. Quand l'ordre du jour d'une séance aura été réglé, le greffier donnera avertissement aux parties du jour où l'affaire sera jugée.

L'avertissement aura lieu par lettre non-affranchie.

#### Tenue des séances.

Art. 5. Le conseil de préfecture de Maine-et-Loire tiendra audience publique le vendredi de chaque semaine, à midi, pour le jugement des affaires contentieuses, dont la décision lui est attribuée par les lois.

La séance sera présidée par le préfet, ou en son absence, par le conseiller qu'il aura désigné.

En l'absence du secrétaire général, les fonctions du ministère public seront remplies par le dernier conseiller.

Le greffier fera l'appel de l'affaire. Après le rapport, les parties seront admises à présenter des observations orales, soit en personne, soit par mandataire.

Le mandat résultera d'une simple lettre sur papier timbré (sauf les cas où le timbre n'est pas obligatoire), dont la signature aura été légalisée par le maire.

Le commissaire du gouvernement donnera ses conclusions.

Après l'audience, l'affaire sera mise en délibéré.

La décision motivée sera prononcée après le délibéré ou au commencement de l'audience suivante.

Les parties pourront prendre connaissance au greffe des décisions rendues.

Le secrétaire greffier tiendra un procès-verbal sommaire de la séance. Ce procès-verbal sera signé par les membres qui ont assisté à la séance.

Le greffier fera préparer les expéditions qui doivent être certifiées par le secrétaire général.

Lorsqu'il y aura lieu, il préparera les états de frais qui seront arrêtés par le rapporteur et soumis au préfet qui les rendra exécutoires.

Les notifications auront lieu, autant que possible, par la voie administrative.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Angers, le 2 mars 1863.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

#### SOINS A DONNER AUX VINS PENDANT LE MOIS DE MARS.

A la cave et au cellier, mar-ramène les grands travaux; ramenez d'urgence ceux là, et qu'on ne peut remettre sans grave péril.

On case les vins qui doivent rester en cercles à la place définitive qu'ils ne quitteront plus qu'au bout de trois, quatre, cinq années et quelquefois plus; aussi le choix de cette place doit-il être fait avec le plus grand soin; pas trop d'air, pas trop d'humidité surtout, pas trop de lumière.

Mais la grande affaire du moment, c'est le collage et le soutirage.

Il est bien de coller tous les vins sans exception: les nouveaux énergiquement, pour hâter le dépouillement sans lequel ils ne peuvent entrer dans la consommation; les vieux plus doucement, afin d'assurer leur conservation à travers les mois chauds, et préparer ceux qui ont l'âge voulu à être mis en bouteilles. Il serait sage de profiter de cette occasion pour relire en détail ceux de ces vins qui paraissent faibles ou vieilliss, par un petit coupage avec des vins forts ou nouveaux, mais de bonne qualité toujours; plus tard, le moment ne serait plus aussi favorable.

Nous avons eu souvent à signaler les graves inconvénients qui résultent des soutirages à l'air libre; cette grossière pratique est loin, hélas! d'être réprouvée des habitudes de nos vignerons dans la majorité de nos contrées viticoles. L'air rependant, à cause de l'oxygène qu'il renferme, est l'ennemi le plus redoutable du vin; aux vins fins il enlève le bouquet; il fait tourner les vins faibles et jaunit les vins blancs. Il ne faut opérer qu'avec des tubes en cuir, en toile, et ce qui est mieux en caoutchouc, lesquels mettent en communication directe le fût vide avec le fût plein.

Le *Moniteur vinicole* est entré à diverses reprises dans des détails minutieux à ce sujet, nous pouvons donc nous borner aujourd'hui à rappeler ses recommandations.

Si le vin à soutirer est nouveau et le fût neuf, que ce fût son lavé préalablement à l'eau bouillante, puis à l'eau froide, ensuite rincé avec une décoction de

fleurs et feuilles de pêcher; si le fût est vieux, le passer au lait de chaux, le rincer à grande eau puis le mecher.

Si le soutirage se pratique sur du vin vieux et surtout du vin fin, il faut répéter l'opération, c'est-à-dire revenir à l'ancien fût débarrassé de la lie, qu'on gardera avec soin, et le rincer convenablement à l'eau froide; car, selon l'heureuse expression d'un poète œnologue, l'habitant et la maison se connaissent, l'un a déjà pris de l'autre, il ne faut pas les séparer.

Voici les vins soutirés, collés et casés à la place où ils doivent vieillir; le plein est bien fait partout; les fûtaux n'ont ni coups de feu ni piqure de ver; la cave est suffisamment aérée, modérément éclairée; on peut s'occuper de la mise en bouteilles. Cette opération sera prochainement de notre part l'objet d'un article détaillé.

(Le Moniteur vinicole)

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

##### AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12<sup>e</sup>, payables chaque mois, ou par paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient point par douzièmes de verser sans retard la première moitié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jours fériés exceptés.

#### VÉTAULT

rue de Bordeaux, 48.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. CODET.

### Dernières Nouvelles.

Londres, 18 mars. — Dans le meeting tenu hier soir à Guildhall dix-huit orateurs, parmi lesquels lords Harrowby et Shaftesbury, se sont fait entendre, la résolution demandant la suspension des rapports diplomatiques avec la Russie a été votée à l'unanimité. Le meeting a aussi décidé la rédaction d'une Adresse aux Polonais et à Langiewicz ainsi que la formation d'un comité international de souscription qui doit être proposée aux municipalités de Paris, de Vienne et d'autres capitales.

Cracovie, 18 mars, midi. — On mande de Lituanie:

Le comte Starzenski, maréchal de la noblesse du gouvernement de Grodno, a donné sa démission. Sur l'ordre du gouverneur général Nazimoff, trois cents propriétaires lituaniens ont été arrêtés. Dans le gouvernement de Mouliew, les insurgés ont remporté un succès à Rudaiki. — Havas.

#### Le Jardin d'Acclimatation illustré

est arrivé à sa quatrième livraison. Cette publication a été créée dans le but de vulgariser en France l'acclimatation des plantes et des animaux utiles et de faire connaître à tous les riches que renferme le Jardin Zoologique de Paris, — sa précieuse collection d'animaux, — ses plantes rares, — ses serres

Lambert et lui avait donné de vagues espérances ainsi qu'à Marie...

Le lecteur sait le reste.

Ce qu'il importe de donner maintenant au lecteur, c'est le portrait de Réginald Karney.

C'était un homme de cinquante ans environ, très-grand et d'une maigreur sans pareille. Son teint devenait presque au si bronze que celui des Maures, contrastait singulièrement avec ses yeux bleu clair et surtout lorsqu'il se découvrait, avec la blancheur mate de son crâne presque entièrement chauve.

Le cache-bretonique était empreint sur tous ses traits; il avait l'arcade sourcilieuse et les pommettes saillantes; le nez écaroté, légèrement busqué, la bouche large et de dents longues.

Mais le vernis maure que avait étrangement passé sur tout cela. Il avait fallu bien longtemps gratter l'épiderme du Sénégal, pour que le Gallois redevenu pâle.

A le voir descendre de son gigantesque dromadaire, se draper dans son long burnous blanc et s'avancer vers la caravane, sans même porter la main à l'ample paillasson de nattes dont il était coiffé, jamais on n'aurait deviné qu'il fut moins marabout que trois autres marabouts dont il était accompagné.

Une vive émotion cependant éclatait dans toute la personne; il se fit avec une grande anxiété, qu'il s'écria tout d'abord!

— Kummer? Avez-vous parmi vous l'Allemand Wilhelm Kummer?

A ce nom, toute la famille d'Esparville s'était instinctivement rapprochée.

En quelques mots, le lieutenant Espiau raconta ce qu'il était advenu de ce jeune naturaliste.

— Vivant!... s'écria Karney, il est vivant! Je le retrouverai!

Et de ses yeux ardents, de ses deux poings crispés, il montra le désert.

Puis, reprenant sa gravité habituelle et néanmoins avec une solennité très-grande:

— Frère, dit-il, moi et ceux qui m'accompagnent, nous sommes venus de nous-mêmes à la rencontre des naufragés pour leur apporter des vivres et pour leur secourir au besoin...

A part vous, et ceux qui ont disparu à la suite de Wilhelm Kummer, se trouve-t-il sur cette côte quelques autres débris vivants du naufrage de la *Madue*?

— Soixante-trois naufragés ont été débarqués par moi au cap Mirck, et j'ignore complètement ce qu'ils sont devenus, répondit le lieutenant Espiau.

Karney se retourna vers ses compagnons et leur parla dans la langue maure.

Puis s'adressant de relief au lieutenant Espiau:

— Deux de nos frères vont longer la côte, à la recherche de ceux que tu viens de désigner. Les chameaux qu'ils montent sont abondamment chargés de vivres. Moi et le troisième de mes compagnons nous allons nous attacher uniquement au salut de Wilhelm Kummer. Quant à nous, mettez-vous en marche vers Saint-Louis. Sur toute la route, vous trouverez des provisions qui vous attendent. Courage donc, et adieu.

Sans perdre plus de temps en paroles superflues, il rétrogradait vers sa monture.

M. d'Esparville et Torrillas avancèrent à la fois.

Il les connaissait l'un et l'autre, mais il leur fit un accueil bien différent.

A Torrillas, il ne daigna adresser qu'un regard de mépris, presque de colère.

A M. d'Esparville, au contraire, et ayant même qu'il lui eût adressé la parole, il dit avec une solennelle cordialité:

— Frère, aie bonne espérance, dans l'axenir! Réginald Karney aime les honnêtes gens, et sans cesse il travaille pour eux.

grandioses et son aquarium, véritable merveille grâce auquel la mer n'a plus de secrets pour personne.

Rien n'a été négligé pour rendre l'œuvre digne du sujet qu'elle traite; et par le soin apporté à la rédaction, — par son luxe typographique, — par la beauté du papier, — par le fini des gravures dues aux artistes les plus distingués, le *Jardin d'Acclimatation illustré* prend, malgré son bon marché, une place importante parmi les plus belles publications.

Cet ouvrage paraît de quinzaine en quinzaine, en vingt livraisons grand in-quarto. On souscrit chez Durry, éditeur, 131 rue Montmartre, Paris, en adressant en mandat de poste ou timbres-poste la somme de dix francs pour Paris, douze francs pour les départements.

#### BULLETIN FINANCIER.

La semaine a été marquée à la Bourse de Paris par des alternatives continues de baisse et de hausse; cependant la diminution du taux de l'escompte et la situation excellente révélée par le dernier bilan de la Banque ont exercé une influence favorable sur la spéculation, et il n'est pas douteux que le 3 0/0, sur lequel on vient de détacher le coupon trimestriel de 73 c., ne revienne bientôt au cours de 70 fr.

La grande affaire du moment, c'est l'Emprunt italien en souscription chez M. de Rothschild frères. Cette vaste opération est l'un des motifs principaux de sécurité pour le marché, qui connaît la prudence et l'habileté du célèbre financier. L'emprunt a peine émis a été largement couvert, et il se sera rapidement.

Les petits capitalistes sont les clients ordinaires des fonds italiens. Un fonds d'Etat, émis par la maison de Rothschild, et rapportant 7 0/0 est un placement de premier ordre. L'emprunt est émis à 70, mais pour les capitalistes qui veulent se libérer immédiatement, il se ressort qu'à un peu plus de 69 fr.

Le Crédit Mobilier a annoncé qu'il proposerait à l'assemblée de ses actionnaires un dividende de 100 fr. pour l'exercice 1862, soit 133 fr. avec les intérêts déjà distribués.

Nous ne cessons pas de recommander aux détenteurs de valeurs le placement en obligation, et parmi ces titres de rechercher ceux qui, pour un même revenu et à parités égales, obtiennent à plus prix. Ainsi, pour le même capital de 37.400 fr., on peut acheter 100 obligations Nord de l'Espagne seulement, ou 111 obligations de Nord-Ouest, plus un reliquat argent, les premiers étant cotés 271, et les seconds se négociant en Banque à 275. Les obligations de Rouen à Lerida, coupon payable en avril, sont très-avantageuses aussi à 247 50, toutes ces valeurs rapportent 13 fr. d'intérêt.

L'Emprunt Turc 6 0/0 antérieur est demandé en banque à 13 3/4.

La Compagnie générale immobilière prolonge à la fin du mois son émission, qui continue à attirer l'attention des capitalistes. — J. Paradis.

P. CODET, propriétaire-gérant.

M. d'Esparville n'avait pas encore eu le temps de répondre, que déjà l'excentrique chercheur d'aventures était remonté sur son dromadaire.

Mais Lucie, à son tour, s'élança en avant. Elle étendit ses mains suppliantes vers Réginald Karney et lui jeta un cri qui partait du plus profond de son cœur.

— Vous êtes Lucie d'Esparville, fit brièvement l'Anglais, dont le regard perçant avait déjà sondé l'âme de la jeune fille; vous êtes celle qu'il aime?... Soyez sans crainte, vous le reverrez...

Et avant même que les regards de cette scène fussent revenus de leur première surprise, l'excentrique personnage était déjà parti.

Déjà aussi ses trois muets compagnons galopèrent sur ses traces.

Les quatre gigantesques silhouettes ne tardèrent pas à reformer leur étrange fantasmagorie à l'horizon du désert; mais au moment de disparaître elle se divisa.

Deux de ces ombres continuèrent leur course en côtoyant la mer, les deux autres se perdirent dans les bizarres chaînons des dunes de sable.

(La suite au prochain numéro.)



ANNONCES LEGALES.  
La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE DUBOIS.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Adolphe Dubois, ancien boulanger, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter à M. Cormery, agent d'affaires, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce. La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le jeudi 16 avril prochain à midi.  
Le greffier du Tribunal, Tu. Busson. (174)

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE VEUVE POISSON.**  
Les créanciers de la faillite de M<sup>me</sup> Veuve Poisson, marchande de blanc, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter à MM. Cormery, agent d'affaires, et Delacour-Ouvrard, négociant, demeurant à Saumur, tous deux syndics de la faillite, et à leur remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi 14 avril prochain, à midi.  
Le greffier du tribunal, Tu. Busson. (175)

**FOIN A VENDRE**

Provenant des meilleures prairies de Saint-Lambert.  
S'adresser à M. CORBINEAU, boucher à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville. (176)

**CABINET D'AFFAIRES de FRANÇOIS PERCHER**, rue du Marché-Noir, 21, à Saumur.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UN CAFÉ**  
BIEN ACHALANDÉ,  
Situé à Saumur, dans un quartier très-commerçant. (177)

**CABINET D'AFFAIRES de FRANÇOIS PERCHER**, rue du Marché-Noir, 21, à Saumur.

**A LOUER**  
Présentement,  
**PLUSIEURS CHAMBRES GARNIES ET NON GARNIES.**

**CABINET D'AFFAIRES de FRANÇOIS PERCHER**, rue du Marché-Noir, 21, à Saumur.

**MAISON Propre au commerce, AVEC DÉPENDANCES**  
**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance au 21 juin 1863. (179)

**JARDIN ET PAVILLON, Situés au Champ-de-Foire, A VENDRE**  
S'adresser à M. LECUEU, place de l'Arche-Dorée. (180)

**M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE**, avoué à Saumur, demande un CLERC.

**15 AVRIL TIRAGE.**

**100000**

la RAPIDITÉ du placement des Billets, l'AUTORITÉ SUPÉRIEURE vient de RAPPROCHER le TIRAGE : il sera effectué **MERCREDI 15 AVRIL**

**FRANCS A GAGNER POUR 25 c.**

NOUVELLE GRANDE LOTERIE (LOTÉRIE MONTÉNÉGRINE) AVEC 25 c. ON PEUT GAGNER CENT MILLE FRANCS. Billets à 25 c. à Saumur et principales villes de France chez libraires, débitants de tabac, épiciers, etc. CAPITAL UN MILLION. 275 LOTS EN ESPÈCES Gros Lots 100,000 fr. — 10,000 fr., etc.

Avec un billet de 25 c., on participe à toutes les chances de gain de tous les lots, compris le gros lot de CENT MILLE francs. — (On manquera de billets avant le tirage).  
**TIRAGE PUBLIC, SOUS LA SURVEILLANCE ET AVEC LE CONCOURS DE L'AUTORITÉ, A PARIS, A L'HOTEL-DE-VILLE. (185)**

Etude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

**A VENDRE PAR ADJUDICATION, En totalité ou par lots, LA SUPERFICIE DES FUTAIES ET BOIS-TAILLIS**  
Ci après désignés :

- 1° Une futaie, dite le Bois-du-Petit-Cernay, complantée sur une étendue de 7 hectares 24 ares.
- 2° Une futaie, dite le Bois-de-Cernusson, ou Coupe-de-la-Motte, d'une étendue de 6 hectares 67 ares 80 centiares.
- 3° Une futaie, nommée la Coupe-des-Reduandières, d'une étendue de 2 hectares 79 ares 72 centiares.
- 4° Un bois-taillis, nommé la Coupe-des-Baranderies, d'une contenance de 9 hectares 31 ares.
- 5° Une futaie, dite la Futaie-du-Rang, ou Coupe-du-Puits-Rangard, d'une étendue de 9 hectares 78 ares.
- 6° Une futaie, d'une étendue de 3 hectares, à prendre dans une plus grande contenance, à la suite de celle désignée à l'article précédent.
- 7° Un bois taillis, nommé le Taillis-du-Rang et Coupe-du-Puits-Rangard, de la contenance de 11 hectares 9 ares.

Tous ces bois sont en pure essence de chêne.  
Les futaies comprennent trente-quatre mille pieds d'arbres environ.  
Les bois taillis sont âgés de 18 et 22 ans.  
Le tout, situé dans la commune de Cernusson, canton de Vihiers, est d'une exploitation facile, par suite de la proximité de belles routes.  
L'adjudication aura lieu à Doué, en l'étude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire, le mardi 31 mars 1863, à midi.  
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FROGER, garde des héritiers de M. DE LA BLOTAIS, demeurant à Montilliers, canton de Vihiers.  
Et, pour avoir tous renseignements et traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire), chargé de la vente. (166)

**A LOUER**

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10. (166)

Etudes de M<sup>re</sup> LE BLAYE, et de M<sup>re</sup> TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

**A VENDRE**  
Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.  
S'adresser auxdits notaires. (158)

**A LOUER APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE**  
Maison Duvau Girard fils, sur les Ponts, à Saumur. (182)

**MAISON A LOUER Présentement,**  
Rue de la Petite-Douve, 11.  
S'adresser à M. DUCHEMIN, substitut. (169)

**DÉPÔT DE SOUFRE**  
Pour le soufrage des vignes,  
Chez M. PÉRALO,  
A 50 fr. les 100 kilogrammes.  
Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

**M. VICTOR FAYET, Agent d'affaires, A SAUMUR,**

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public, que son cabinet, reste fixé rue des Payens, n° 12.  
(Recouvrements, liquidations, arbitrages, etc., etc.) (163)

**MOYEN INFALLIBLE POUR COMBATTRE LA MALADIE DE LA VIGNE.**

**SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,**  
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

**AUX FABRIQUES DE FRANCE,**  
Rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur,  
Nouveautés, toiles, etc.  
On demande un APPRENTI.

Un jeune homme, connaissant le service d'une maison et sachant servir à table, demande une place de VALET DE CHAMBRE.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOURCIER, à Concourson. (164)

**MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE**  
Tenu par  
**BERSOULLÉ-VASLIN**  
Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

**CABINET D'AFFAIRES**  
De M. FRANÇOIS PERCHER,  
Ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.  
Rue du Marché-Noir, 21, maison Normandine, à Saumur.

**SAPINS DU NORD.**

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,  
Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

**M. GARREAU-MURAY, Epicier, rue du Palis-Neuf, à Saumur.**  
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.  
**AVIS IMPORTANT.**  
Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>er</sup> saveur et transparente coloration ; 2<sup>o</sup> économie de moitié ; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme supérieur.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus haut- et les plus flatteurs témoignages con-olident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes parties étrangères. — Il est enfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 17 MARS.			BOURSE DU 18 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	68 80	» »	» 10	68 95	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 25	» »	» 50	96 »	» »	» 25
Obligations du Trésor. . . . .	452 50	» »	» »	452 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	3365 »	» »	» 15	3375 »	» 10	» »
Credit Foncier (estamp.). . . . .	1475 »	» »	» »	1470 »	» »	» 5
Credit Foncier, nouveau. . . . .	1375 »	» »	» 10	1385 »	» 10	» »
Credit Agricole. . . . .	765 »	» »	» »	760 »	» »	» 5
Credit Mobilier. . . . .	1230 »	» 5	» »	1245 »	» 15	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	710 »	» »	» »	710 »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	1115 »	1 25	» »	1112 50	» »	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	840 »	» »	» »	843 75	3 75	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1030 »	» »	» »	1025 »	5 »	» »
Est. . . . .	545 »	2 50	» »	545 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1190 »	» »	» »	1192 50	2 50	» »
Midi. . . . .	767 50	» »	3 75	767 50	» »	» »
Ouest. . . . .	552 50	» »	2 50	557 50	5 »	» »
Genève. . . . .	410 »	» »	» »	411 25	1 25	» »
Dauphiné. . . . .	387 50	» »	» »	» »	» »	» »
Ardennes. . . . .	500 »	» »	3 75	497 50	» »	2 50
Algériens. . . . .	» »	» »	» »	440 »	» »	» »
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1700 »	» »	12 50	1725 »	25 »	» »
Canal de Suez. . . . .	492 50	2 50	» »	497 50	5 »	» »
C <sup>o</sup> Transatlantique. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens. . . . .	512 50	3 75	» »	510 »	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	592 50	» »	2 50	595 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	385 »	» »	3 75	382 50	» »	2 50
Russes. . . . .	422 50	» »	» »	422 50	» »	» »
Romains. . . . .	382 50	2 50	» »	382 50	» »	» »
Credit Mobilier Espagnol. . . . .	832 50	» »	7 50	850 »	17 50	» »
Saragosse. . . . .	702 50	2 50	» »	701 25	» »	1 25
Portugais. . . . .	497 50	» »	1 25	497 50	» »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantis par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	315 »	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans. . . . .	308 75	» »	» »	300 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306 25	» »	» »	305 »	» »	» »
Ouest. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Est. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. CODET, imprimeur.